

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary, AB Canada T2R 0A8

Courriel :

proposals.propositions@cer-rec.gc.ca

DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

Commentaires

Document contient des exigences Relatives à la
sécurité

Proposition à la : Régie de l'énergie du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à la Régie de l'énergie du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions ;
3. tous les renseignements figurant dans la soumission sont complets, véridiques et exacts; et
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.

Sujet		
Services de surveillance autochtone		
N° de l'invitation	Date	
84084-21-0200 Mod. 01	2022-02-15	
L'invitation prend fin	Fuseau horaire	
à	02:00 PM – 14h00	Heure normale des Rocheuses (HNR)
le	2022-02-24	
F.A.B.		
Usine: <input type="checkbox"/>	Destination: <input checked="" type="checkbox"/>	Autre: <input type="checkbox"/>
Adresser toute demande de renseignements à :		
Frances Todd		
Code regional et N° de téléphone	N° de télécopieur / courriel	
403-615-6137	fran.todd@cer-rec.gc.ca	
Destination – des biens, services et construction		
Voir aux présentes		

Instructions : Voir aux présentes

Livraison exigée	Livraison proposée
Voir aux présentes	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
N° de téléphone	
courriel	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Modification 01

Réponses provisoires aux questions:

1. Quel est le processus de concours pour choisir les surveillants autochtones?
 - La demande d'offres à commandes publiée sur le site Web Achats et ventes du Canada (Régie – Programme de surveillance autochtone de la Régie pour le réseau de Nova Gas Transmission Ltd. [cer-rec.gc.ca]) décrit les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres à commandes.
 - Les soumissionnaires retenus appliqueront ensuite leurs propres critères pour l'embauche de surveillants autochtones, pourvu que les exigences relatives à la sécurité et au travail décrites dans l'énoncé des travaux (annexe A de la demande d'offre à commandes) soient satisfaites.
2. Est-il possible que des entreprises ou communautés autochtones issues d'autres nations participent à des projets sur nos terres ancestrales?
 - La Régie et ses partenaires de surveillance autochtone mettent tout en œuvre pour intégrer des surveillants autochtones locaux aux inspections des projets de construction, mais n'y parviennent pas toujours en raison de diverses contraintes (p. ex., le nombre de surveillants autochtones que la Régie peut accueillir est en partie limité par le nombre d'inspections qui doivent être effectuées). Comme les surveillants autochtones se déplacent parfois avec l'équipe d'inspection, il se peut qu'ils aient à mener des inspections sur des terres ancestrales d'autres nations.
3. Une fois les candidats sélectionnés, comment peut-on s'assurer que des rapports seront fournis au gouvernement de la nation pour laquelle le travail est effectué?
 - Les surveillants autochtones sont invités à communiquer avec les membres de leur communauté avant et après les inspections, ainsi qu'à d'autres étapes du programme. Les rapports d'inspection, ainsi que les observations des surveillants autochtones, peuvent être communiqués aux membres de la communauté et sont affichés sur le site Web de la Régie pour que toutes les nations puissent les consulter.
4. Quelle est la charge de travail prévue? (Jours, semaines)
 - La quantité de travail dépendra du calendrier d'inspection de la Régie, des constatations sur le terrain, des priorités, etc. La section 7 de l'annexe A – Énoncé des travaux de la demande d'offre à commandes prévoit de 8 à 12 inspections environ. Ces inspections seront réparties entre les surveillants autochtones disponibles dans l'ensemble du programme pour le réseau de NGTL. De manière générale, une inspection nécessite quatre à cinq jours sur le terrain, ainsi que du temps pour la préparation et le suivi.
5. Comment assurer le suivi des intérêts, des incidences et des mesures d'atténuation proposées pendant les activités d'inspection?
 - À moins qu'il ne s'agisse de renseignements confidentiels, les intérêts et les effets potentiels des préoccupations soulevées durant le processus d'audience sont inclus dans le plan de protection de l'environnement (« PPE ») de la société ou dans d'autres documents pertinents déposés relativement aux conditions. Le PPE comprend également les mesures d'atténuation visant à résoudre ces préoccupations, si elles sont de nature environnementale.



- Les inspections permettent de vérifier que toutes les mesures d'atténuation requises, comme celles prévues dans le PPE, sont mises en œuvre. Toute mesure d'atténuation qui n'est pas mise en œuvre pourrait être considérée comme une « non-conformité », que la société serait tenue de régler.
 - Le processus d'inspection comprend des activités de suivi, et les rapports ne sont pas « fermés » tant que l'équipe d'inspection n'est pas convaincue que la société pipelinère a traité adéquatement tous les problèmes de conformité observés pendant l'inspection.
6. Le fait d'avoir recours à une entreprise appartenant à des Autochtones ne permet pas nécessairement d'assurer une participation ou une rétroaction autochtone adéquate.
- Pour élaborer le programme de surveillance autochtone de NGTL, la Régie s'est inspirée des enseignements et des commentaires des comités consultatifs et de surveillance autochtone du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et du projet de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge afin que des surveillants autochtones soient prêts à participer aux inspections des activités de construction du projet d'agrandissement du réseau de NGTL en 2021. La Régie reconnaît qu'un groupe d'entreprises autochtones ne représente pas les intérêts de toutes les nations touchées et étudie actuellement différentes approches de surveillance réglementaire pour le réseau de NGTL. Elle s'attend à ce que ce programme continue d'évoluer pour favoriser une participation adéquate des Autochtones aux activités de surveillance.
7. Quelle est la durée du programme de formation requis pour les surveillants autochtones?
- Plusieurs éléments du programme de formation sont décrits à l'annexe 1 de l'annexe A – Énoncé des travaux, qui figure dans la demande d'offre à commandes. En bref, les surveillants autochtones doivent détenir tous les certificats de sécurité requis, la Régie se chargera d'organiser, en collaboration avec les entreprises autochtones, des séances de formation (qui se dérouleront vraisemblablement sur une période de 5 à 10 jours), et l'on s'attend à ce que les entrepreneurs offrent aussi de la formation et du soutien à leurs surveillants autochtones.

**– Ajout de formulaires à remplir pour tous les documents de la demande d'offre à commandes**

Afin de simplifier le processus de demande d'offre à commandes, nous avons préparé des formulaires à remplir en format PDF pour tous les documents et toutes les attestations demandés.

Pour s'assurer que les soumissions sont valides, le Canada a fourni une liste de documents dans la demande d'offre à commandes qui doivent être remplis et soumis avec la soumission proposée (elle se présente sous forme de liste de contrôle par souci de commodité).

Description du document	Rempli/signé	Oui	Non	Dossier de soumission	
Partie 1. Offre Technique					
Front page of the solicitation document	Signée et datée			Oui	
Front page of all amendment documents	Signée et datée			Oui	
Annex J – The fillable form for the Technical Criteria.	Remplie			Oui	
Partie 2. Offre Financière					
Annexe B – Base De Paiement	Remplie			Oui	
Partie 3. Attestations					
Attestations remplies (section 5)					
2.3 Ancien fonctionnaire	Réponses aux questions données			Oui	
5.1.2.1 Marchés réservés aux entreprises autochtones	Remplie, signée et datée			Oui	
5.1.2.3 Attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19	Remplie, signée et datée			Oui	
5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée				Oui	
5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre	Remplie, signée et datée			Oui	
Annexe C – Exigences Relatives À La Vérification Du Casier Judiciaire	Signée			Oui	
Annexe G – Formulaire d'attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 (un seul contrat)	Signée			Oui	



Annexe H – De La Partie 3 De La Demande D'offres À Commandes	Remplie			Oui	
Annexe I – Programme De Contrats Fédéraux Pour L'équité En Matière D'emploi – Attestation	Remplie			Oui	

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.